

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le lundi 7 décembre 2015 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
  - .1 des procès-verbaux du 2 novembre 2015;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
  - .1 Dépôt de la liste selon l'âge des comptes au 30 novembre 2015;
  - .2 Dépôt au conseil des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
  - .3 Nomination de M<sup>me</sup> Isabelle Couture comme déléguée du conseil à divers comités;
  - .4 Offre d'achat pour le lot numéro 1387-299P appartenant à la municipalité;
  - .5 Résolution établissant les adresses civiques de terrains riverains du chemin Ruisseau-Scott;
  - .6 Mandat à Monty Sylvestre, conseillers juridiques, pour une déclaration de « plaideur quérulent »;
- 6 Administration financière**
  - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
  - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 7 décembre 2015;
- 7 Sécurité publique**
  - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
  - .2 Approbation des prévisions budgétaires 2016 de la Régie de police de Memphrémagog;
  - .3 Contrat de travail entre M. Paul Robitaille, directeur du Service de sécurité incendie, et la municipalité d'Austin;
  - .4 Renouvellement de l'entente avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA);
  - .5 Nomination d'une première répondante;
  - .6 Nomination d'un pompier volontaire;
- 8 Transport, voirie**
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
  - .1 Demande d'aide financière de l'Association communautaire du lac Malaga;
  - .2 Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires du lac Webster;
  - .3 Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires du lac des Sittelles;
  - .4 Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires du Domaine Mont-Orford;
  - .5 Demande d'aide financière de l'Association communautaire pour la protection du lac Gilbert;
  - .6 Demande d'aide financière de l'Association pour la protection de l'environnement du lac O'Malley;
  - .7 Demande d'aide financière de l'Association des riverains du lac Peasley;
- 10 Loisirs et culture**
  - .1 Adjudication du contrat d'entretien de la patinoire extérieure;
  - .2 Contribution financière au Fonds de relance du Mont-Orford;
- 11 Hygiène du milieu**
- 11 Rapport des comités municipaux**
- 13 Rapport des comités communautaires**
- 14 Période de questions**
- 15 Affaires nouvelles**
- 16 Levée de l'assemblée**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (2015-12-235)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2015-12-236

**APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 NOVEMBRE 2015** (236)

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des assemblées extraordinaire et ordinaire du 2 novembre 2015, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. les procès-verbaux des assemblées extraordinaire et ordinaire du 2 novembre 2015 soient approuvés et adoptés, avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE SELON L'ÂGE DES COMPTES 30 NOVEMBRE 2015**

La secrétaire-trésorière dépose la liste selon l'âge des comptes au 30 novembre 2015.

**DÉPÔT AU CONSEIL DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires présentés par tous les membres du conseil au mois de décembre dans le délai prévu par la loi.

2015-12-237

**NOMINATION D'ISABELLE COUTURE COMME DÉLÉGUÉE DU CONSEIL À DIVERS COMITÉS** (237)

**ATTENDU QU'**à la suite du départ de Marc Gagnon, il y a lieu de nommer un élu comme délégué du conseil aux comités suivants :

**Comité consultatif en environnement (CCE)  
Comité des loisirs  
Comité de l'entente intermunicipale des loisirs  
Comité MADA (politique familiale)**

**ATTENDU QUE** Mme Isabelle Couture a manifesté son intérêt à siéger à ces comités.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

M<sup>me</sup> Isabelle Couture soit nommée comme déléguée du conseil pour siéger aux comités cités au préambule.

**ADOPTÉE**

2015-12-238

**OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT NUMÉRO 1387-299P APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ** (238)

**ATTENDU QUE** M. Philippe Gadoury et M<sup>me</sup> Angela Petreccia présentent une offre d'achat pour le demi-lot non constructible numéro 1387-299p d'une superficie de

494,4 mètres carrés situé sur la rue des Chênes dans le Développement Quatre-Saisons et dont la municipalité d'Austin est adjudicataire;

**ATTENDU QU'**ils sont propriétaires des lots adjacents 1387-299P, 1387-300, 1387-301, 1387-302, 1387-358 et 1387-121 pour fins de construction d'une résidence;

**ATTENDU QU'**ils offrent la somme de 494,40 \$, soit 1 \$ du mètre carré pour le lot, alors que l'évaluation municipale se chiffre à 1 700 \$;

2015-12-238

**ATTENDU QU'**ils ont remis un chèque de 494,40 \$;

**ATTENDU QUE** le conseil estime opportun de saisir l'occasion de se départir de ce demi-lot résiduel qui, autrement, serait pratiquement invendable.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil accepte l'offre au montant de 494,40 \$ pour l'achat du demi-lot municipal numéro 1387-299p;
2. les frais pour rédiger l'acte pour terminer l'adjudication et l'acte de vente soient à la charge de l'acquéreur;
3. la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et elles sont autorisées par la présente résolution à signer les documents pour conclure l'acte de vente.

**ADOPTÉE**

2015-12-239

**RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LES ADRESSES CIVIQUES DE TERRAINS RIVERAINS DU CHEMIN DU RUISSEAU-SCOTT** (239)

**ATTENDU QUE** la municipalité, par son règlement numéro 89-150 – Règlement concernant la numérotation des maisons et terrains (numéros civiques), a établi la procédure de numérotation des maisons et terrains bordant les chemins dans la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité a amorcé, en août 2001, un processus concernant la construction d'un chemin public à partir du chemin Lyman en demandant l'autorisation de la MRC de Memphrémagog;

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog a donné son avis favorable à la construction d'une nouvelle rue publique par sa résolution du 19 septembre 2001;

**ATTENDU QUE** la Commission de protection du territoire agricole, par sa décision 323966 du 4 mars 2002, autorisait M<sup>me</sup> Élisabeth Lyman-Davidson à aliéner et à utiliser à des fins de chemin public une partie du lot 1454 du cadastre du Canton de Bolton;

**ATTENDU QUE** la décision 323966 a été révisée pour que le chemin du Ruisseau-Scott puisse être complété sur une partie du lot 2435 et autres;

**ATTENDU QUE** la première partie du chemin du Ruisseau-Scott est constituée d'une assiette acquise, de gré à gré, de la succession Lyman, comprenant les lots 1455-8 et 2259-9 d'une superficie totale de 9 382,6 mètres carrés et que cette acquisition a fait l'objet d'un acte de vente intervenu devant le notaire André Caron, le 17 septembre 2013, publié au Registre foncier de la circonscription foncière de Brome sous le numéro 20 340 479;

**ATTENDU QUE** la deuxième partie du chemin du Ruisseau-Scott est constituée d'une assiette acquise par expropriation d'une partie du lot 2435 pour une superficie de 452,2 mètres carrés du Sanctuaire de la Rivière Sacrée, avis de transfert ayant été inscrit au Bureau de la publicité des droits le 18 février 2015, sous le numéro 21 356 576;

**ATTENDU QUE** la troisième partie de l'assiette du chemin du Ruisseau-Scott a été acquise, également par expropriation, de la Fiducie Celtana visant une partie du lot 2435 pour une superficie de 2 128,2 mètres carrés, avis de transfert ayant été inscrit au Bureau de la publicité des droits le 19 juin 2014, sous le numéro 20 848 125;

**ATTENDU QUE** le chemin du Ruisseau-Scott est composé de l'assiette des terrains visés par l'acte de vente avec la succession Lyman-Davidson et des deux avis de transfert de propriétés susmentionnés;

**ATTENDU QUE** ce chemin est connu et désigné comme étant le chemin du Ruisseau-Scott;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de préciser les adresses civiques des propriétés riveraines audit chemin.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE**, en conformité avec le règlement 150 – Règlement concernant la numérotation des maisons et terrains,

le numéro 40, chemin du Ruisseau-Scott est assigné au lot 2434;

le numéro 48, chemin du Ruisseau-Scott est assigné au lot 2433;

le numéro 52, chemin du Ruisseau-Scott est assigné au lot 2432;

le numéro 54, chemin du Ruisseau-Scott est assigné au lot 2431; et

le numéro 60, chemin du Ruisseau-Scott est assigné au lot 2430.

**QUE** le conseil déclare que les adresses postales 83 ou 85, chemin Lyman qui ont pu circuler sont invalides et ne peuvent être utilisées pour désigner l'une ou l'autre des propriétés riveraines au chemin du Ruisseau-Scott;

**QU'**une copie de la présente résolution soit envoyée aux propriétaires concernés.

**ADOPTÉE**

2015-12-240

**MANDAT À MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES, POUR UNE DÉCLARATION DE « PLAIDEUR QUÉRULENT » (240)**

**ATTENU QUE** Carl François Durocher-Milani a fait signifier à la municipalité, le 27 novembre 2015, une requête introductive en contestation du droit de l'expropriante à l'expropriation et en nullité de règlements municipaux;

**ATTENDU QUE** la Cour Supérieure a déjà rejeté la contestation introduite par François Milani dans le dossier d'expropriation d'une parcelle de terrain appartenant à Fiducie Celtana;

**ATTENDU QU'**une déclaration d'intervention de Carl François Durocher-Milani a été signifiée à la municipalité le jour précédent, soit le 26 novembre 2015, en regard de l'expropriation d'une parcelle de terrain qui n'est pas la propriété de Carl François Durocher-Milani;

**ATTENDU QUE** les procédures auxquelles a été partie Carl François Durocher-Milani ont démontré que ce dernier exerçait son droit d'ester en justice de manière excessive et déraisonnable;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander à la Cour Supérieure d'interdire à Carl François Durocher-Milani d'introduire une demande en justice sans autorisation préalable.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** nos procureurs, Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc., soient mandatés pour présenter à la Cour Supérieure une requête afin que soit déclaré « plaideur quérulent » Carl François Durocher-Milani et ce, notamment en réaction à la requête introductive d'instance en contestation du droit de l'expropriation à l'expropriation et en nullité de règlements municipaux signifiée à la municipalité le 27 novembre 2015 sous le numéro 460-17-002204-154 des dossiers de la Cour Supérieure du district de Bedford.

**ADOPTÉE**

**COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES,  
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT (241)**

**Comptes payés après le 2 novembre**

<b>Salaires au net du 2015-11-05</b>	<b>9 739,94</b>
<b>Salaires au net du 2015-11-12</b>	<b>8 719,27</b>
<b>Salaires au net du 2015-11-19</b>	<b>6 093,91</b>
<b>Salaires au net du 2015-11-26</b>	<b>8 834,77</b>
<b>Ministre du Revenu (novembre)</b>	<b>12 766,50</b>
<b>Receveur général (novembre)</b>	<b>5 029,80</b>
<b>Bell Canada (hôtel de ville et ligne d'urgence et caserne)</b>	<b>909,27</b>
<b>Bell Mobilité (voirie, urbanisme, incendie et communications)</b>	<b>200,73</b>
<b>Hydro-Québec (hôtel de ville, caserne et éclairage public)</b>	<b>2 439,12</b>
<b>Xerox (location d'équipement, logiciel et copies octobre et novembre)</b>	<b>2 120,98</b>
<b>GDE Xerox Sherbrooke (garantie équipement)</b>	<b>263,29</b>
<b>CIBC Visa (chaises de bureau, supports à vêtements, matériaux patinoire, divers caserne, hôtel de ville)</b>	<b>1 667,83</b>
<b>Carte Rona (matériaux patinoire)</b>	<b>2 000,00</b>
<b>Fonds d'information (avis de mutations octobre et novembre)</b>	<b>128,00</b>
<b>Fédération Québécoise des municipalités (formation)</b>	<b>316,18</b>
<b>CSST (mise à jour de taux 2012 et 2014)</b>	<b>127,02</b>
<b>Infotech (papeterie 2016)</b>	<b>2 158,08</b>
<b>La Capitale Assurances (assurance groupe novembre et décembre)</b>	<b>7 999,52</b>
<b>FarWeb IT (support technique novembre)</b>	<b>143,43</b>
<b>Ministre des Finances (inscription programme eau potable)</b>	<b>111,00</b>
<b>APELO (subvention Fonds vert)</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Petite caisse (café, frais écocentre, plaques, divers)</b>	<b>319,45</b>
<b>Julie Bouffard (comité des loisirs, cadeaux fête de Noël enfants)</b>	<b>400,00</b>
<b>BFL Canada (assurance pour les associations)</b>	<b>2 042,89</b>
<b>APLS (subvention Fonds vert)</b>	<b>3 678,00</b>
<b>Rémunération ouvriers projet patinoire (26 au 30 octobre)</b>	<b>1 390,00</b>
<b>Colin Robert (plaques de support - biblioboîtes)</b>	<b>57,49</b>
<b>Les Folleries Fleuries (perche et aimants)</b>	<b>394,38</b>
<b>Association Pompiers Austin enr. (don fête de Noël)</b>	<b>600,00</b>
<b>Daphnée Poirier (honoraires Politique familiale municipale-MADA)</b>	<b>836,00</b>
<b>Remboursement bibliothèque et sports</b>	<b>990,00</b>
<b>Remboursement de taxes</b>	<b>403,57</b>
<b>Personnel (déboursés divers)</b>	<b>113,17</b>
<b>Personnel (déplacements / kilométrage)</b>	<b>4 365,69</b>
<b>Total payé au 7 décembre 2015</b>	<b>92 359,28 \$</b>

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

<b>Cable-Axion Digital inc. (internet hôtel de ville)</b>	<b>68,93</b>
<b>FQM (service Dicom)</b>	<b>85,83</b>
<b>Médias Transcontinental (avis publique rôle)</b>	<b>118,80</b>
<b>Monty Sylvestre (frais juridiques)</b>	<b>3 219,32</b>
<b>MRC Memphrémagog (maintien d'inventaire)</b>	<b>2 065,00</b>
<b>GNR Corbus (inspection annuelle)</b>	<b>302,38</b>
<b>Groupe Environex (analyses d'eau)</b>	<b>66,69</b>
<b>Pierre Chouinard &amp; Fils (mazout)</b>	<b>895,01</b>
<b>Marché Austin (épicerie, divers)</b>	<b>33,87</b>

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

<b>Régie de Police de Memphrémagog (service décembre)</b>	<b>50 976,58</b>
<b>Télé-Page (services de télé avertissement)</b>	<b>259,96</b>
<b>Communication Plus (antenne radio)</b>	<b>29,89</b>
<b>Centre d'Extincteur SL (cylindres 6000 PSI)</b>	<b>185,10</b>
<b>ITM Instruments inc. (caméra thermique)</b>	<b>918,65</b>
<b>Previmed (oxygène - remplissage)</b>	<b>40,00</b>
<b>AréoFeu (piles et entretien équipements)</b>	<b>158,61</b>
<b>Napa Magog (entretien camions)</b>	<b>154,31</b>
<b>Formation Savie inc. (formation premier répondants)</b>	<b>1 465,93</b>
<b>Pierre Chouinard &amp; Fils (essence et carburant diesel)</b>	<b>230,25</b>

<b>Marché Austin</b> (piles pour équipement incendie)	<b>95,15</b>
<b>Pharmacie G. Giroux &amp; F. Robert</b> (épipens)	<b>302,39</b>
<b>Clôtures Orford</b> (clôture borne sèche Route 112)	<b>555,73</b>
<b>MRC Memphrémagog</b> (ligne IP, patrouille nautique, moules zébrées)	<b>10 416,24</b>
<b>Letourneau Marine</b> (entreposage de bateau)	<b>862,31</b>
<b>Quai Expert</b> (enlèvement des bouées baie Greene)	<b>472,97</b>
<b>J.C. Morin</b> (travaux caserne nord et chalet des sports)	<b>3 533,53</b>
<b>SPA</b> (service décembre)	<b>320,24</b>
<b>TRANSPORT</b>	
<b>Avizo</b> (étude de réhabilitation chemin North)	<b>2 213,27</b>
<b>SOS Castors</b> (déprédation chemin Patch)	<b>675,60</b>
<b>Technologies CDWare inc.</b> (licences GPS novembre)	<b>51,88</b>
<b>Groupe Signalisation de l'Estrie</b> (panneaux et poteaux)	<b>2 393,91</b>
<b>Robert St-Pierre</b> (déchiquetage Lac-des-Sittelles)	<b>1 839,60</b>
<b>Exc. Germain Lapalme &amp; Fils Ltée.</b> (travaux chemin North)	<b>2 663,97</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	
<b>Laurentides Re-Sources inc</b> (matières RDD, etc.)	<b>182,23</b>
<b>Canton de Potton</b> (étude composteur modulaires)	<b>2 579,29</b>
<b>URBANISME ET ZONAGE</b>	
<b>SCU</b> (révisions de règlements et consultations en urbanisme)	<b>3 225,05</b>
<b>Mégaburo</b> (enveloppes)	<b>79,23</b>
<b>Imprimerie Plus Estrie</b> (cartes d'affaires)	<b>65,68</b>
<b>MRC Memphrémagog</b> (échantillonnage de tributaires)	<b>405,25</b>
<b>Corridor Appalachien</b> (caractérisation du corridor naturel)	<b>2 421,53</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
<b>Pieux Xtrême</b> (installation des biblioboîtes)	<b>574,88</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
<b>AFFECTATIONS</b>	
<b>Climatisation Roger Demers inc.</b> (thermopompe)	<b>16 648,38</b>
<b>Le Groupe GE</b> (thermopompe - mise en marche & étude de consommation)	<b>8 042,50</b>
<b>Inter Sécurité D.L. inc</b> (appel d'urgence)	<b>407,59</b>
<b>CONTRATS</b>	
<b>Exc. Stanley Mierzwinski</b> (contrat d'été et nivelage)	<b>6 818,03</b>
<b>Pavage Orford inc.</b> (travaux chemin North et Hopps)	<b>11 727,45</b>
<b>Exc. Stanley Mierzwinski</b> (contrat déneigement)	<b>48 398,02</b>
<b>Philip Stone</b> (contrat déneigement)	<b>3 297,04</b>
<b>Alain Viscogliosi</b> (contrat déneigement)	<b>1 321,68</b>
<b>R.I.E.D.S.B.M.</b> (enfouissement octobre)	<b>3 496,38</b>
<b>Groupe Deslandes Fortin</b> (contrat de vidange de fosses septiques)	<b>2 148,59</b>
<b>Elizabeth Fancy</b> (concierge novembre)	<b>835,00</b>

**Total payé au 2 novembre 2015      200 345,70 \$**

**ATTENDU QUE** la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

2015-12-241

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de ladite liste ainsi déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **92 359,28 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 7 décembre 2015 au montant de **200 345,70 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 7 DÉCEMBRE 2015**

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 7 décembre 2015.

\* \* \*

## **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

\* \* \*

2015-12-242

## **APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE LA RÉGIE DE POLICE DE MEMPHRÉMAGOG** (242)

**ATTENDU QUE** la Régie de police de Memphrémagog a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2016, dont voici le résumé :

<b>Revenus</b>	
Quote-part des municipalités	<b>8 023 550 \$</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>9 255 950 \$</b>
<b>Dépenses</b>	<b>9 255 950 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. les prévisions budgétaires 2016 de la Régie de police de Memphrémagog soient approuvées telles que déposées;
2. la quote-part de la municipalité d'Austin se chiffrant à **639 437 \$** soit approuvée.

**ADOPTÉE**

2015-12-243

## **CONTRAT DE TRAVAIL ENTRE M. PAUL ROBITAILLE, DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN** (243)

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Austin engage M. Paul Robitaille pour agir comme directeur du Service de sécurité incendie et responsable de la sécurité civile;

**ATTENDU QUE** le directeur du Service de sécurité incendie est entré en fonction en 2007 et le présent contrat a pour objet de déterminer ses modalités de travail pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance dudit document.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil accepte les modalités du contrat de travail, tel que déposé, pour une période de cinq ans;
2. la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et elles sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat, qui fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2015-12-244

## **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE L'ESTRIE (SPA)** (244)

**ATTENDU QU'**il y a lieu de renouveler l'entente pour le service de contrôle et de protection des animaux avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA);

**ATTENDU QU'**afin de continuer son travail, la SPA de l'Estrie a absolument besoin d'un nouveau refuge, plus grand, un projet qu'elle a ébauché il y a cinq ans, mais le financement a été l'obstacle à sa réalisation jusqu'à ce jour;

**ATTENDU QUE** le montant payé annuellement par la municipalité pour les services offerts par la SPA n'a pas été augmenté depuis 2013 et ce, malgré la hausse du coût de la vie et des frais d'exploitation de l'organisme;

2015-12-244

**ATTENDU QU'**afin de générer les revenus nécessaires pour répondre aux besoins croissants, les honoraires annuels passeront de 4 906,20 \$ à 5 050 \$ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et par la suite, qu'ils seront majorés de 5 % par année, payable en deux versements égaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU :**

d'autoriser la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité d'Austin ladite entente avec la Société de protectrice des animaux de l'Estrie.

**ADOPTÉE**

2015-12-245

**NOMINATION D'UNE PREMIÈRE RÉPONDANTE** (245)

**ATTENDU QUE** le directeur du Service de sécurité incendie propose la candidature de M<sup>me</sup> Kathy Plamondon à titre de première répondante pour la municipalité d'Austin en date du 7 décembre 2015.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU :**

d'accepter, sous réserve des conditions de la politique d'embauche des premiers répondants et des conditions usuelles établies par le directeur du Service de sécurité incendie, la nomination de M<sup>me</sup> Kathy Plamondon, domiciliée au 69, chemin Channell Hill, à Austin, à titre de première répondante.

**ADOPTÉE**

2015-12-246

**NOMINATION D'UN POMPIER VOLONTAIRE** (246)

**ATTENDU QUE** que le directeur du Service de sécurité incendie propose la candidature de M. Bruno Hogue à titre de pompier volontaire pour la municipalité en date du 7 décembre 2015.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU :**

D'accepter, sous réserve des conditions de la politique d'embauche des pompiers volontaires et des conditions usuelles établies par le directeur du Service de sécurité incendie, la nomination de M. Bruno Hogue, domicilié au 56, avenue des Ormes, à Magog, à titre de pompier volontaire.

**ADOPTÉE**

2015-12-247

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DU LAC MALAGA** (247)

**ATTENDU QUE** l'Association communautaire du lac Malaga dépose une demande au conseil relativement à la poursuite de ses activités pour le suivi de la qualité de l'eau du lac Malaga;

**ATTENDU QUE** dans sa demande, l'Association présente un rapport des activités

dans lesquelles elle a participé et continuera à participer, totalisant des dépenses au montant de 555,98 \$;

**ATTENDU QUE** le conseil consent la somme de 600 \$ aux diverses associations pour les appuyer dans leurs initiatives visant à préserver la qualité de l'eau.

2015-12-247

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I.Couture  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité autorise une aide financière de 555,98 \$ à l'Association communautaire du lac Malaga pour l'appuyer dans ses diverses initiatives visant à préserver la qualité de l'eau du lac Malaga.

**ADOPTÉE**

2015-12-248

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES  
DU LAC WEBSTER** (248)

**ATTENDU QUE** l'Association des propriétaires du lac Webster dépose une demande au conseil relativement à la poursuite de ses activités pour le suivi de la qualité de l'eau du lac Webster;

**ATTENDU QUE** dans sa demande, l'Association présente un rapport des activités dans lesquelles elle a participé et continuera à participer, totalisant des dépenses au montant de 749,07 \$;

**ATTENDU QUE** le conseil consent la somme de 600 \$ aux diverses associations pour les appuyer dans leurs initiatives visant à préserver la qualité de l'eau.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité autorise une aide financière de 600 \$ à l'Association des propriétaires du lac Webster pour l'appuyer dans ses diverses démarches visant la préservation de l'eau du lac Webster.

**ADOPTÉE**

2015-12-249

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES  
DU LAC DES SITTELLES** (249)

**ATTENDU QUE** l'Association des propriétaires du lac des Sittelles dépose une demande au conseil relativement à la poursuite de ses activités pour le suivi de la qualité de l'eau du lac des Sittelles;

**ATTENDU QUE** dans sa demande, l'Association présente un rapport des activités dans lesquelles elle a participé et continuera à participer, totalisant des dépenses au montant de 1 064 \$;

**ATTENDU QUE** le conseil consent la somme de 600 \$ aux diverses associations pour les appuyer dans leurs initiatives visant à préserver la qualité de l'eau.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité autorise une aide financière de 600 \$ à l'Association des

propriétaires du lac des Sittelles pour l'appuyer dans ses diverses démarches visant la préservation de l'eau du lac des Sittelles.

**ADOPTÉE**

Le conseiller J. Ranger s'abstient de voter par conflit d'intérêts.

2015-12-250

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE MONT-ORFORD (250)**

**ATTENDU QUE** l'Association des propriétaires du Domaine Mont-Orford (APDMO) dépose une demande au conseil relativement à la poursuite de ses activités pour l'étang McKay;

**ATTENDU QUE** dans sa demande, l'Association présente un rapport des activités dans lesquelles elle a participé et continuera à participer, totalisant des dépenses au montant de 597,16 \$;

**ATTENDU QUE** le conseil consent la somme de 600 \$ aux diverses associations pour les appuyer dans leurs initiatives visant à préserver la qualité de l'eau.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité autorise l'aide financière de 597,16 \$ à l'Association des propriétaires du Domaine Mont-Orford pour l'appuyer dans ses diverses démarches visant la préservation de l'eau de l'étang McKay.

**ADOPTÉE**

Le conseiller A.G. Carrier s'abstient de voter par conflit d'intérêts.

2015-12-251

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE POUR LA PROTECTION DU LAC GILBERT (APPLG) (251)**

**ATTENDU QUE** l'Association communautaire pour la protection du lac Gilbert dépose une demande au conseil relativement à la poursuite de ses activités pour le lac Gilbert;

**ATTENDU QUE** dans sa demande, l'Association présente un rapport des activités dans lesquelles elle a participé et continuera à participer, totalisant des dépenses au montant de 861,38 \$;

**ATTENDU QUE** le conseil consent la somme de 600 \$ aux diverses associations pour les appuyer dans leurs initiatives visant à préserver la qualité de l'eau.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité autorise l'aide financière de 600 \$ à l'Association communautaire pour la protection du lac Gilbert pour l'appuyer dans ses diverses démarches visant la préservation de l'eau du lac Gilbert.

**ADOPTÉE**

2015-12-252

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC O'MALLEY (APELO) (252)**

**ATTENDU QUE** l'Association pour la protection de l'environnement du lac O'Malley dépose une demande au conseil relativement à la poursuite de ses activités pour le lac O'Malley;

**ATTENDU QUE** dans sa demande, l'Association présente un rapport des activités dans lesquelles elle a participé et continuera à participer, totalisant des dépenses au montant de 688,70 \$;

**ATTENDU QUE** le conseil consent la somme de 600 \$ aux diverses associations pour les appuyer dans leurs initiatives visant à préserver la qualité de l'eau.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité autorise l'aide financière de 600 \$ à l'Association pour la protection de l'environnement du lac O'Malley pour l'appuyer dans ses diverses démarches visant la préservation de l'eau du lac O'Malley.

**ADOPTÉE**

2015-12-253

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC PEASLEY** (253)

**ATTENDU QUE** l'Association des riverains du lac Peasley dépose une demande au conseil relativement à la poursuite de ses activités pour le lac Peasley;

**ATTENDU QUE** dans sa demande, l'Association présente un rapport des activités dans lesquelles elle a participé et continuera à participer, totalisant des dépenses au montant de 402,72 \$;

**ATTENDU QUE** le conseil consent la somme de 600 \$ aux diverses associations pour les appuyer dans leurs initiatives visant à préserver la qualité de l'eau.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité autorise l'aide financière de 402,72 \$ à l'Association pour la du lac Peasley pour l'appuyer dans ses diverses démarches visant la préservation de l'eau du lac Peasley.

**ADOPTÉE**

2015-12-254

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE** (254)

**ATTENDU QUE** par la résolution n° 2015-11-232, la municipalité a procédé à un appel de candidats pour le contrat d'entretien de la patinoire extérieure;

**ATTENDU QUE** deux soumissionnaires ont déposé une soumission au taux horaire suivant :

M. Darcy Lachapelle	20 \$
M. André Lauriault	14 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

le contrat pour l'entretien de la patinoire soit et est adjugé au plus bas soumissionnaire, soit M. Lauriault au taux horaire de 14 \$, toutes taxes et incidences incluses, jusqu'à concurrence de 6 000 \$ pour la saison 2015-2016, selon les clauses stipulées au contrat à intervenir et faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FONDS DE RELANCE DU MONT-ORFORD**  
(255)

**ATTENDU QUE** le Fonds de relance du Mont-Orford a été créé en 2010 pour soutenir le gestionnaire de la station touristique du Mont-Orford dans la réalisation des investissements nécessaires à l'amélioration de la station, à sa mise en marché et à son développement et dans ce sens, contribuer à assurer sa pérennité;

**ATTENDU QUE** le Fonds de relance a mené une campagne de financement échelonnée sur cinq ans et que tous les fonds récoltés ont été investis dans l'amélioration de la station;

2015-12-255

**ATTENDU QUE** le Fonds de relance du Mont-Orford réitère sa demande d'aide financière auprès de la municipalité pour l'année 2015;

**ATTENDU QUE** pour cette dernière année du Fonds, il demeure plus que jamais essentiel de soutenir la consolidation, l'amélioration et le développement de ce précieux actif, générateur de nombreux emplois et de plusieurs millions de dollars en retombées économiques et sociales dans notre région.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité accorde une aide financière de 10 000 \$ pour contribuer au Fonds de relance du Mont-Orford.

**ADOPTÉE**

2015-12-256

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (256)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller R. Benoit, l'assemblée est levée à 20h20

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

---

**Lisette Maillé**  
Mairesse

---

**Anne-Marie Ménard**  
Secrétaire-trésorière